Programme de bourses postdoctorales de l'Université de Toronto Mississauga (UTM)

medjouel.com/programme-de-bourses-postdoctorales-de-luniversite-de-toronto-mississauga-utm

Les bourses postdoctorales (PDF) sont une importante opportunité de formation post-doctorale, offrant aux récents diplômés la possibilité d'établir un programme de recherche indépendant. Le programme de bourses postdoctorales du Bureau du vice-principal à la recherche (OVPR) vise à décerner jusqu'à 6 bourses par année, dont 2 en sciences humaines, 2 en sciences sociales et 2 en sciences.

L'Université de Toronto Mississauga (UTM) est fortement engagée en faveur de la diversité au sein de sa communauté et accueille particulièrement les candidatures de membres de minorités visibles, de femmes, d'Autochtones, de personnes handicapées, de membres de minorités sexuelles et d'autres personnes susceptibles de contribuer à la diversification. d'idées. L'UTM considère ces bourses comme un outil important pour garantir que divers groupes ont accès à un soutien à la recherche à cette étape importante de début de carrière.

Chaque bourse postdoctorale UTM comprendra 48 000 $ à utiliser pour compléter le salaire d'un PDF, *plus 2 000 $ supplémentaires en tant que subvention de recherche* . La bourse de 48 000 $ ne représente pas la valeur totale d'une allocation PDF, mais est conçue comme une contribution au salaire du PDF, qui peut être assemblée à partir de diverses sources de financement (internes ou externes). Le salaire réel d'un stagiaire postdoctoral UTM sera déterminé par le superviseur de la faculté conformément aux normes du département et à la convention collective du SCFP 3902.

Si elle est attribuée, la bourse doit être utilisée avant **le 1er septembre 2022** .

L'emploi en tant que boursier postdoctoral à l'Université de Toronto est régi par les termes de la convention collective de l'Unité 5 du SCFP 3902. À ce titre, les superviseurs potentiels et les candidats doivent être au courant de toutes les dispositions de la convention collective et que les bourses postdoctorales UTM sont affichées conformément à la convention collective de l'unité 5 du SCFP.

Directives d'éligibilité :

Pour être éligibles à une bourse postdoctorale UTM, les candidats potentiels doivent d'abord et avant tout être éligibles pour être nommés boursiers postdoctoraux conformément à toutes les définitions et politiques de l'Université de Toronto. Les boursiers postdoctoraux UTM ne peuvent pas détenir simultanément une autre bourse postdoctorale, telle que CRSNG/CRSH/IRSC ou l'équivalent. Une fois nommés, les boursiers postdoctoraux UTM ne peuvent pas simultanément occuper un poste menant à la permanence ou un poste de professeur permanent dans un collège ou une université.

Les candidats peuvent être citoyens de n'importe quel pays et de n'importe quelle université. Les candidats internationaux retenus doivent satisfaire à toutes les exigences canadiennes en matière d'immigration.

Les bourses postdoctorales UTM ne seront valables qu'à l'Université de Toronto à Mississauga, et les superviseurs proposés doivent avoir un poste permanent ou menant à la permanence dans un département UTM.

Processus de présélection ministériel :

Chaque département académique de l'UTM peut soumettre un candidat PDF par discipline (Humanités; Sciences sociales; Sciences).

Les départements universitaires établiront leurs propres délais et processus internes afin de faciliter le processus d'examen et de sélection du département.

Les candidats doivent soumettre leur partie des dossiers de candidature à leurs superviseurs proposés. La demande complète, comprenant la trousse du candidat et la trousse du superviseur proposé, doit être envoyée au ministère avant la date limite du concours interne du ministère.

La date limite pour que les départements UTM soumettent des dossiers de candidature complets à l'OVPR pour leurs candidats PDF est **le 14 octobre 2021** .

Processus de sélection et critères d'évaluation :

L'OVPR établira un comité de sélection ad hoc pour examiner et classer les soumissions ministérielles. Les deux meilleures candidatures de chaque discipline seront financées.

Le comité de sélection ad hoc utilisera trois critères d'évaluation : (1) Défi; (2) Capacité ; et (3) Cotisation. Les scores des évaluateurs seront pondérés à 40 % de défi, 50 % de capacité et 10 % de contribution.

1. Défi (40%) :

Dans la section de proposition de recherche/activité universitaire de deux pages de la demande, les candidats doivent décrire les détails de la recherche ou de l'activité universitaire proposée à entreprendre. Le superviseur, dans sa soumission de 2 pages, doit également expliquer clairement l'importance du travail proposé.

2. Capacité (50%) :

Les évaluateurs examineront le CV du candidat et la soumission du superviseur pour déterminer les capacités et le potentiel du candidat.

3. Cotisation (10 %) :

Le superviseur de la faculté, dans sa soumission de 2 pages, doit fournir des détails sur la façon dont le bénéficiaire proposé de la bourse postdoctorale UTM contribuera à la communauté universitaire UTM.

La demande de bourse postdoctorale UTM:

Au plus tard le 14 octobre 2021, les départements universitaires doivent soumettre un dossier de candidature complet (un seul document PDF, utilisant une police de caractères et un espacement standard) pour leurs candidats à la bourse par courrier électronique à Rong Wu (rong.wu@utoronto.ca).

Le dossier de candidature soumis au bureau de l'OVPR doit comprendre les éléments suivants :

Du département...

- Le nombre de candidatures reçues
- Un bref aperçu des processus utilisés pour classer les candidatures
- Le package du meilleur candidat (par discipline).

Le package du meilleur candidat doit inclure :

Partie 1 – Fourni par le demandeur

- Feuille de couverture (1 page)
- CV, en utilisant n'importe quel format académique
- Proposition de recherche (2 pages maximum). (Références sur une page supplémentaire, limite d'une page.)
  Si le demandeur est déjà à l'UTM depuis plus de 6 mois, il doit justifier sa décision de rester à l'UTM .

Partie 2 – Fourni par le superviseur proposé par le corps professoral nommé par l'UTM...

- Un formulaire d'engagement rempli (1 page)
- Une lettre (2 pages maximum) qui comprend :
  - une description du potentiel de recherche du candidat;
  - l'environnement de recherche et les ressources qui seront à la disposition du candidat ;
  - comment la bourse fera progresser le développement de carrière du candidat ;
  - comment le candidat contribuera à la communauté universitaire UTM.
- Deux lettres de recommandation/recommandation (limite de 2 pages chacune), adressées au *comité d'attribution des bourses postdoctorales de l'UTM* . (Il est de la responsabilité du candidat de faire en sorte que ces deux lettres soient envoyées au superviseur avant la date limite interne du département).

Résultats de la compétition :

Les résultats seront envoyés par courriel aux superviseurs des facultés et à leurs présidents respectifs. L'OVPR ne communiquera pas directement avec les candidats PDF. Les notes/classements individuels ne peuvent pas être fournis, mais si les évaluateurs fournissent des commentaires dans leurs documents de sélection, ces commentaires peuvent être partagés avec les superviseurs de la faculté sur demande.

Les résultats des concours passés sont disponibles **ici** .

Détails post-attribution :

48 000 $ seront transférés au centre de fonds d'engagement (CFC) du superviseur UTM après réception par l'OVPR d'une copie de la lettre de rendez-vous PDF entièrement signée.

48 000 $ doivent être réservés pour compléter / soutenir le salaire du boursier postdoctoral UTM, tandis que les 2 000 $ restants peuvent être dépensés à la discrétion du boursier postdoctoral à l'appui de ses objectifs de recherche et conformément aux lignes directrices applicables en matière d'admissibilité aux dépenses des trois conseils.

Veuillez noter que même si l'OVPR n'a pas l'intention que cette bourse soit la seule source de soutien salarial. Si la bourse postdoctorale est la seule source de financement d'un PDF, le salaire réel sera d'environ 43 000 $, selon les normes du département, car les avantages et autres coûts de l'employeur devront être comptabilisés et déduits de la bourse de 48 000 $.

Rapport final: Les récipiendaires de la bourse postdoctorale UTM doivent soumettre un rapport final de 1 à 2 pages, décrivant ce qui a été accompli, à l'OVPR une fois la bourse terminée.

Remerciements : L'affiliation UTM des chercheurs et le soutien de l'OVPR doivent être reconnus dans tous les résultats de recherche découlant de ce prix.

Suivez nous sur facebook